



Des services innovants pour vos territoires

Point déploiement de la fibre optique à Dinoplagne

Où en est-on aujourd'hui ?

Dinoplagne, site touristique paléontologique basé sur la commune de Plagne sera inauguré le mardi 13 juillet prochain à 17h30.

Pour faciliter l'ouverture de ce site remarquable et plus particulièrement l'utilisation de la billetterie en ligne et de la caisse, le SIEA a effectué les travaux de déploiement il y a quelques mois. Dinoplagne est désormais raccordé au service Très Haut Débit.

Une balade connectée :

Une application gratuite de réalité augmentée pour mobiles est téléchargeable avant la visite.

Et la commune de Plagne ?

Plagne est couvert à 80%, le service Très Haut Débit est ouvert depuis le 22 avril 2019 et la réunion publique a eu lieu le 6 mai 2019.

Aujourd'hui, seul le hameau de Millières n'est pas encore raccordé à la fibre optique. Les études sont actuellement en cours, suivront ensuite les travaux d'extension pour un déploiement prévisionnel d'ici le 1^{er} trimestre 2022.

Les avantages de la fibre optique sont nombreux et vont bien au-delà d'un débit appréciable. Ainsi, la fibre optique est le seul support à offrir des capacités en débit illimitées et nettement supérieures aux autres technologies (cuivre / satellite) : **jusqu'à 1 Giga**. La fibre optique peut transporter une grande quantité de données sur de très longues distances sans aucune atténuation du signal conduit, contrairement au cuivre (Adsl). Ainsi, la capacité reste intacte quel que soit l'éloignement avec l'infrastructure. De plus, la fibre optique est la technologie la plus performante pour transporter des données à la vitesse de la lumière (300 000km/s). Cette rapidité très haut débit se traduit par des temps de téléchargement quasi instantanés ou nettement réduits, pour un confort d'utilisation incomparable. La fibre optique est aussi, la seule technologie à offrir des débits symétriques pour les échanges de données aussi bien en émission (upload) qu'en réception (download), ce que l'Adsl ne permet pas. Elle permet également la simultanéité des usages avec le principe du partage des débits sur plusieurs postes. Ainsi les utilisateurs profitent d'une connexion très haut débit sur différents équipements connectés en même temps (ordinateurs, TV, tablettes, téléphones fixes...) avec une fluidité des échanges, sans affaiblissement ou perte de signal. Enfin, la fibre est un fil de verre extrêmement fin entouré d'une gaine protectrice. Ce support ne s'altère pas dans le temps, conserve ses propriétés physiques et reste insensible aux interférences extérieures (chaleur, haute tension, ondes...).

L'Ain est l'un des départements le plus déployé en très haut débit en France. Le SIEA est le premier à faire des complétudes (extensions de réseau sur une zone connaissant par exemple l'implantation de nouvelles constructions). Le SIEA poursuit son engagement au service des collectivités Aindinoises, notamment via ce déploiement du réseau de fibre optique, porteur d'un enjeu économique et social fort. Infrastructure numérique de pointe nécessaire au développement de notre territoire, cette technologie accompagne chaque jour de plus en plus d'habitants, d'entreprises et d'établissements publics. Et l'Ain fait indéniablement figure de pionnier en la matière.

Le test d'éligibilité :

Nous invitons les habitants à se rendre sur notre site internet : <http://reso-liain.fr/> , via lequel ils pourront effectuer leur test d'éligibilité, et le sauvegarder. Ainsi, la démarche est simple :

1. Saisissez vos coordonnées et l'adresse de votre habitation, entreprise ou collectivité (la saisie de l'adresse positionne automatiquement le pointeur rouge),
2. Vérifiez le positionnement du pointeur sur le plan en augmentant la taille (zoom +/-).
Au besoin, ajustez précisément l'emplacement de votre habitation ou bâtiment en déplaçant le pointeur rouge avec la souris,
3. Pour savoir si vous êtes en zone couverte ou non, cliquer sur : Valider la position puis Sauvegarder.

Vous avez la possibilité de sauvegarder votre test d'éligibilité, ce qui permet :

- Si vous êtes en zone couverte :
 - de recevoir un mail d'information précisant les étapes à suivre pour profiter de tous les services très haut débit.
 - d'être contacté par les opérateurs partenaires et/ou de recevoir leurs offres d'abonnement.
- Si vous n'êtes pas en zone couverte :
 - d'être informé par mail des évolutions concernant votre zone, jusqu'à ce que celle-ci soit couverte par la fibre optique.
- Enfin, une communication sera faite à destination de la commune et de ses administrés dès que l'ouverture commerciale sera en vue.

À propos du SIEA

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. Il est présidé par M. Walter Martin et dirigé par Mme Stéfany Douillet. A l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique. Cette dernière compétence a pour objectif de permettre à tous les Aindinois de profiter d'une infrastructure numérique performante : le réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain, Li@in. Acteur engagé dans la transition énergétique, le SIEA s'investit aussi dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie, du développement et de la production des énergies renouvelables et des achats d'énergies. Au service des communes Aindinoises, l'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures liées à ses compétences. Le SIEA se mobilise depuis 71 ans pour l'aménagement du territoire. Cet établissement public de coopération intercommunale s'adapte, évolue, innove, et offre des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.

www.siea.fr

Financiers et partenaires du Réseau Li@in

Les communes et
intercommunalités de l'Ain

